



Nombre de conseillers : en exercice = 19, présents = 17 , votants = 18

Extrait du Registre des Délibérations. Séance du 31/03/2016. Date de convocation : 23/03/2016. L'an deux mil seize, le premier avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de : Pascale BLACHE,

PRÉSENTS : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA LOUIS, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen

absent(e)s excusé(e)s) : ,BOUCHERLE Christine mandat à ROISSARD Marie, DOREL Patricia mandat à CASTRO Marjolaine,
secrétaire de séance : ALCINDOR Kathleen

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

OBJET..... COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET ZA DE FONTGRAVE

VOTES..... POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

reçu en Préfecture de la Drôme le

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Bruno ALMORIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	168 352,76	417 672,48	0,00	417 672,48	168 352,76
Opérations de l'exercice	1 223 713,43	1 649 910,48	1 317 647,91	1 587 068,60	2 541 361,34	3 236 979,08
TOTAUX	1 223 713,43	1 818 263,24	1 735 320,39	1 587 068,60	2 959 033,82	3 405 331,84
Résultats de clôture		594 549,81	148 251,79		0,00	446 298,02

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de : 148 251,79 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2015 en section d'investissement qui correspondent, en M14, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- dépenses : 337 582 euros

- recettes : 158 488 euros

Le déficit au titre des restes à réaliser est de 179 094 euros, soit un besoin de financement global de la section d'investissement égal au déficit de l'exercice 2015 de 148 251,79 euros plus 179 094 euros soit 327 345,79 euros

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, de 594 549,81 euros, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2016, en investissement, la somme de 327 345,79 euros, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir entre autres le besoin de financement de l'exercice, et en fonctionnement, 267 204,02 euros au compte 002 "Excédent ordinaire reporté".



COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE ARTISANALE DE FONTGRAVE

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				3 018,32		3 018,32
Opérations de l'exercice	243 275,47	243 275,47	243 275,47	243 275,47	486 550,94	486 550,94
TOTAUX	243 275,47	243 275,47	243 275,47	246 293,79	486 550,94	489 569,26
Résultats de clôture				3 018,32		3 018,32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				3 018,32		3 018,32
RESULTATS DEFINITIFS				3 018,32		3 018,32

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme à Montboucher sur Jabron,
le 01 avril 2016

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

Séance du : 31/03/2016. Date de convocation : 23/03/2016.
L'an deux mil seize le 31 mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie
DOREL Patricia mandat à CASTRO Marjolaine

Secrétaire de séance :ALCINDOR Kathleen

Codification ACTES : 7.2 fiscalité

Objet : Taux Impôts Directs 2016

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des arrêtés d'actualisation, des instructions budgétaires et des circulaires reçus présentant les nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locale prévues pour l'exercice 2016, et par différentes dispositions réglementaires.

Ces informations fiscales sont utiles à la préparation du budget 2016, les communes devant voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

	Taux de référence de 2015	Taux votés pour 2016
Taxe d'Habitation	7,32%	7,50 %
Taxe Foncier Bâti	13,26 %	13,26 %
Taxe Foncière Non Bâti	59,55 %	59,55 %

Autorise Monsieur Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Montboucher sur Jabron,
Le 01 avril 2016.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 19

Séance du : 31/03/2016. Date de convocation : 23/03/2016.
 L'an deux mil seize le 31 mars 2016, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie
 DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine

Secrétaire de séance :.....ALCINDOR Kathleen

Codification ACTES : 7.5 subvention

Objet : département – demande de subvention rénovation des vestiaires de football

POUR : 19 CONTRE : 19 ABSTENTION(S) : 19

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le maire rend compte du projet de rénovation des vestiaires de football, Chemin Guy Aubert.

Les vestiaires actuels composés de plusieurs modules de types « Bungalow », ne répondent plus aux normes de sécurité et d'accessibilité et doivent impérativement être entièrement rénovés pour que la pratique du sport puisse continuer.

Aussi, lors du dépôt de la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée, déposé par la commune pour ses établissements recevant du public (ERP) auprès de la Préfecture, dossier accordé par arrêté préfectoral le 10 novembre 2015, la collectivité s'est engagée pour les prochaines années à effectuer une rénovation complète des vestiaires de football.

Ce projet comprend un ensemble d'équipement sportif composé de :

- trois (3) modules de 6.50 x 2.42 m et de trois (3) modules de 6.50 x 2.99 m,
- un module de 6.09 x 2.42 et de deux (2) modules de 5.09x 2.42.

Chaque ensemble comprenant un équipement sanitaire et un équipement électrique pour recevoir les deux équipes de football et les arbitres.

Le coût prévisionnel s'élèverait à environ 103 860 € H.T. selon les devis présentés par la Sarl BUNG'ECO, domicilié 390 Route de Pignatelle à Aubignas (Ardèche).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de rénovation des vestiaires de football proposé par la Sarl BUNG'ECO, domicilié 390 Route de Pignatelle à Aubignas (Ardèche),
- décide d'autoriser la réalisation pour un montant de 103 860 € H.T.
- accepte le plan de financement ci-annexé
- sollicite l'octroi de subventions auprès du département de la Drôme

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
 le 01 avril 2016.



Le Maire,
 Bruno ALMORIC

PLAN DE FINANCEMENT
 RENOVATION DES VESTIAIRES DE FOOT
 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEPENSES		RECETTES	
6 MODULES devis n°152	63 880 € H.T.	CONSEIL DEPARTEMENTAL 20% du H.T.	20 772 €
3 MODULES devis 115	24 760 € H.T.	Fonds propres	83 415 €
VARIANTES devis 115	15 220 € H.T.	FCTVA (16,404 % du TTC)	20 445 €
TOTAL H.T.	103 860 € H.T.		
TVA	20 772 €		
TOTAL TTC	124 632 € TTC		124 632 € TTC

Fait à Montboucher sur Jabron, le 01 avril 2016.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

Séance du : 31/03/2016. Date de convocation : 23/03/2016.
L'an deux mil seize le 31 mars 2016, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie
DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine

Secrétaire de séance :.....ALCINDOR Kathleen

Codification ACTES : 7.6 contributions financières

Objet : PUP Saint-Martin, lotissement « Les Vignes de Saint-Martin » convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle, financement des travaux du réseau d'eau potable

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du quartier Saint-Martin, il a été établi une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune de Montboucher sur Jabron et les aménageurs du lotissement « Les Vignes de Saint-Martin ».

Il est prévu dans la convention PUP, la création de nouveaux équipements publics (voies et réseaux) ainsi que le montant de la participation financière due par l'aménageur du lotissement « Les Vignes de Saint-Martin » pour leur réalisation.

Il est précisé également dans la convention PUP que l'extension du réseau d'alimentation en eau potable du quartier Saint-Martin sera réalisée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle qui a accepté préalablement la partie du programme lui incombant.

Une convention à établir entre la commune et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle est nécessaire pour définir les modalités de reversement au Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle de la part de la participation financière due par l'aménageur, participation versée directement à la commune pour les travaux de réseau d'eau potable réalisés par le syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte que soit établie une convention définissant les modalités de reversement par la commune de Montboucher sur Jabron au Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle de la part de la participation due par l'aménageur pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement « Les Vignes de Saint-Martin »,
- autorise Monsieur le maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

our extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 01 avril 2016.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 19

Séance du : 31/03/2016. Date de convocation : 23/03/2016.
 L'an deux mil seize le 31 mars 2016, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie
 DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine

Secrétaire de séance : ALCINDOR Kathleen

Codification ACTES : 7.6 contributions financières

Objet : PUP Les Grands Chênes, convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle financement des travaux du réseau d'eau potable

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du Chemin du Petit Bois, lotissement « Les Grands Chênes », il a été établi une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune de Montboucher sur Jabron et les aménageurs du lotissement.

Il est prévu dans la convention PUP, la création de nouveaux équipements publics (voies et réseaux) ainsi que le montant de la participation financière due par l'aménageur du lotissement « Les Grands Chênes » pour leur réalisation.

Il est précisé également dans la convention PUP que l'extension du réseau d'alimentation en eau potable du quartier Saint-Martin sera réalisée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle qui a accepté préalablement la partie du programme lui incombant.

Une convention à établir entre la commune et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle est nécessaire pour définir les modalités de reversement au Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle de la part de la participation financière due par l'aménageur, participation versée directement à la commune pour les travaux de réseau d'eau potable réalisés par le syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte que soit établie une convention définissant les modalités de reversement par la commune de Montboucher sur Jabron au Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle de la part de la participation due par l'aménageur pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement « Les Grands Chênes »
- autorise Monsieur le maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 01 avril 2016.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 19

Séance du : 31/03/2016. Date de convocation : 23/03/2016.
 L'an deux mil seize le 31 mars 2016, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie
 DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine

Secrétaire de séance :.....ALCINDOR Kathleen

Codification ACTES : 7.6 contributions budgétaires

Objet : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme - aménagement esthétique des réseaux poste Saint-Martin pour le Quartier de « La Montée du Petit Bois » - électrification

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Aménagement esthétique des réseaux poste Saint-Martin pour le quartier de « La Montée du Petit Bois »	
<u>Dépenses prévisionnelle H.T.</u>	174 196,11 €
Dont frais de gestion : 8 295,05 €	
<u>Plan de financement prévisionnel</u>	
Financement mobilisés par le SDED	120 000,00 €
Participation communale :	54 196,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur du SDED.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 01 avril 2016.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 19

Séance du : 31/03/2016. Date de convocation : 23/03/2016.
 L'an deux mil seize le 31 mars 2016, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie
 DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine

Secrétaire de séance : ALCINDOR Kathleen

Codification ACTES : 7.6 contributions budgétaires

Objet : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme - aménagement esthétique des réseaux poste saint-martin pour le quartier de « La montée du petit Bois » - dissimulation des réseaux téléphoniques

POUR : 19 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : électricité - aménagement esthétique des réseaux poste Saint-Martin pour le quartier de « La Montée du Petit Bois » - dissimulation des réseaux téléphoniques.

Dépense prévisionnelle H.T. du Génie Civil 23 448,92 €

Dont frais de gestion : 1 116,62 € H.T.

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED 16 414,24 €

Participation communale basée sur le H. T 7 034,68 €

Total hors taxe des travaux de câblage : 3 148,03 €

Plan de financement prévisionnel : 1 542,53 €

Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales

Financements mobilisés par le SDED 462,76 €

Participation communale 1 079,77 €

Montant total de la participation communale : 8 114,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur d'Energies SDED.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 04 avril 2016.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 31 mars 2016.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 25 mars 2016 : notification du recours contentieux introduit par Monsieur SICARD qui conteste devant le Tribunal Administratif de Grenoble l'arrêté délivré le 5 février 2016 et qui vaut permis de construire n°PC 2619116M001. Maître ANCEAU Gérard, avocat au barreau de Valence a été désigné pour défendre la commune.

Fait à la date sus indiquée et affiché le 01 avril 2016.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC



Montboucher sur Jabron

Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 31/03/2016

BUGET PRIMITIF 2016

Budget principal : voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 723 389,00	1 456 185,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	267 204,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 723 389,00	1 723 389,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 328 527,00	1 655 874,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	337 582,00	158 488,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		148 253,00	0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 814 362,00	1 814 362,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 537 751,00	3 537 751,00

Budget annexe ZA de Fontgrave : voté à l'unanimité

Section de fonctionnement - dépenses et recettes : 293 296 €

Section d'investissement - dépenses et recettes : 293 296 €

D201604_009.doc

Mairie - 45, Rue Fortuné Jacquier - 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

☎ 04 75 46 08 14 - 📠 04 75 51 99 98 - mairie.montboucher@orange.fr - <http://montboucher-sur-jabron.fr>

Travail des agents du service technique

- Taille tout le long du mur du « Chemin du Petit Bois »
- Pose miroir au golf
- Création d'une rampe d'escalier devant l'épicerie
- Entretien écoles
- Pose de balises « Chemin des Echaunes » (balises arrachées)
- Peinture pour effacer des tags à l'abri bus « Ruc Saint-Martin »
- Nettoyage de gravats au cimetière + entretien + taille des buis
- Enrobé pour boucher les nids de poule dans les rues du village
- Pose de gravier pour boucher les trous « Chemin de Féliasse »
- Remise en état de la signalisation du village
- Enrochement « Impasse magnanerie »
- Coupe d'eau « Chemin creux »
- Préparation pour plantation de fleurs au central téléphonique
- Plantation d'arbres aux cunettes et en face du city parc
- Tonte et nettoyage des espaces verts
- Taille des cyprès « Rue Jean Burg »
- Désherbage dans le village
- Pose de barrières devant la MJC (plateau traversant)
- Traçages « dents de requin » et « stop », aux plateaux traversants MJC et « Chemin du Petit Bois »
- Entretien du stade de football + marquage
- Enlèvement des encombrants

Parcelle communale quartier des Hayes

Sur étude et conseil de l'O.N.F, la parcelle communale, d'environ 6 hectares, est actuellement débroussaillée par le troupeau de moutons appartenant à Madame Maryse AUBERT, agricultrice de la commune. Débroussaillage naturel et économique.

Groupe de travail « carrière »

Le groupe de travail qui est en charge de valoriser l'ancienne carrière/gravière a reçu 3 entreprises pour étudier les possibilités de :

- Création d'un parc photovoltaïque
- Création d'un parcours santé
- Sécurisation du site

Une de ses trois entreprises a retenu leur attention.

Quelques dates

- 2 et 3 avril 2016 : US
- 14 avril 2016 : réunion du CCAS
- 24 avril 2016 : cérémonie des déportés
- 8 mai 2016 : cérémonie du 8 mai 1945